

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N°28 – 2017

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU DISTRICT DE NYON

Demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication

Le présent préavis remplace le préavis n°06-2016 qui avait été annoncé fin juin 2016 mais qui n'avait ensuite pas été déposé au Conseil intercommunal

Responsable : Dominique-Ella Christin

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers

Un des objectifs que s'est fixé le Comité Directeur (CoDir) du Conseil régional du district de Nyon (CR) au début de la législature 2016-2021 est de réformer la politique de communication de notre institution. Cette volonté émane du souhait d'améliorer la compréhension du rôle du CR, de son fonctionnement et de ses activités tout en renforçant la légitimité de notre association au sein des communes elles-mêmes et de leurs habitants.

Dans ce cadre, le CoDir a fait appel à une agence de communication dont la mission a été d'analyser les perceptions du CR auprès de divers acteurs, d'établir une stratégie de communication, puis de revoir certains outils de communication, notamment d'élaborer un cahier des charges guidant les évolutions à apporter au site internet du CR.

Ce préavis est l'aboutissement de cette démarche. Il présente les orientations à prendre en termes de communication ainsi que les supports de communication que le CoDir souhaite revoir. Il comprend les étapes visant à la refonte du site internet ainsi qu'au développement d'une nouvelle identité visuelle.

1. Stratégie de communication

L'analyse effectuée par l'agence de communication a permis de définir les orientations à prendre en termes de communication, la tonalité de discours à adopter et les supports à revoir. De ce travail est ressorti avant tout une volonté de simplification et le souhait de communiquer à un large public. Il en découle des actions que le CoDir souhaite mettre en œuvre. Elles sont décrites ci-après.

1.1 Opter pour une identité simple et fonctionnelle

Le CR utilise actuellement deux appellations, « Conseil Régional du district de Nyon » et « Régionyon ». Il existe une multiplicité de noms et d'appellations utilisant *Nyon* et *Région*. Ainsi, « Régionyon » dilue l'identité du CR et ne facilite pas la compréhension des structures comme des enjeux. Il a donc été décidé de se recentrer sur une seule appellation, soit le « Conseil régional du district de Nyon ». Ce nom exprime ce qu'est cette institution de manière directe, sans ajout perturbateur. La signature de marque (ou baseline) choisie pour exprimer les valeurs, le positionnement et le projet du CR est celui de « partenaire de développement ».

1.2. Epurer l'identité visuelle

Le CoDir souhaite développer un nouveau logotype pour l'appellation unique adoptée, soit « Conseil régional du district de Nyon ». Ce logotype pourra se décliner par thèmes et une charte graphique spécifiant les usages du logotype sera également élaborée. Le descriptif de la demande de crédit qui en découle est développé ci-après.

1.3. Développer un langage simple et identifiable

Le CoDir désire qu'un discours plus clair, simple et direct soit utilisé dans toute production orale ou écrite. Ces principes de langage et d'écriture permettront de mettre en perspective l'essentiel de l'information, de lui donner du sens, afin de rendre les contenus plus accessibles et attrayants. Il s'agit systématiquement :

- **d'expliquer**, soit de rendre compréhensible le CR et les enjeux auxquels il participe
- **d'illustrer**, en quoi les projets concrets ont un impact positif et perceptible sur la vie des gens
- **d'inspirer**, en affirmant une vision claire

1.4. Revoir la communication digitale

Le site internet est un outil de communication essentiel qui devrait être une vitrine animée, accessible et conviviale pour le public. Il devrait offrir un panorama complet qui légitime le CR et valorise ses actions tout en répondant aux usages du digital qui se pratiquent aujourd'hui par le biais de supports tels que tablettes et smartphones. Une évaluation critique de notre communication digitale a permis à l'agence de communication d'en cerner ces différents aspects et de contribuer à l'établissement d'un cahier des charges pour l'évolution du site internet. Sur cette base, et après un appel d'offres, un prestataire va pouvoir mettre en place une refonte de celui-ci. Le descriptif de la demande de crédit qui en découle est développé ci-après.

1.5. Offrir des meilleurs outils pour les délégués

Les délégués au CI du CR font un travail d'information auprès de leurs communes concernant les projets du CR et leurs développements. Le CoDir souhaite que les délégués bénéficient de supports adaptés qui leur faciliteraient la tâche et dont ils pourraient éventuellement se servir pour des présentations. Ces supports permettraient également de mieux maîtriser la communication indirecte et donc de garantir plus de cohérence dans l'identité des discours.

1.6. Privilégier des supports et discours vivants

Le CoDir a choisi de revoir complètement sa Newsletter et de la densifier. Il conviendra d'en augmenter la fréquence, de préciser ses cibles et de renforcer les aspects liés spécifiquement à l'apport du CR.

1.7. Chargé de communication

Afin d'élaborer, de coordonner et de mettre en œuvre la stratégie de communication, le CoDir a décidé d'engager un chargé de communication. Celui-ci se chargera également de concevoir ou d'appliquer les différents outils de communication en veillant à la cohérence des messages et à l'adoption d'un langage simple et direct. Il assurera la bonne circulation des informations tant à l'interne qu'à l'externe. Cet engagement peut se faire sans augmentation des équivalents temps plein (ETP) et sans augmentation notable de la masse salariale du budget des ressources humaines du CR. Idéalement, le nouveau chargé de communication sera en place dès janvier 2018.

2. Refonte du site internet

Au terme de sa précédente législature, le CoDir avait déjà exprimé le besoin de revoir son site internet, un préavis à cet effet ayant été rédigé et annoncé fin juin 2016 au CI du CR. Cette

démarche émanait du fait que le site est obsolète notamment dans sa structure de l'information, son identité visuelle et son adaptation aux usages et technologies actuelles.

Le nouveau CoDir a toutefois préféré commencer par définir les orientations globales à prendre en termes de communication avant de revoir certains outils de communications. Ainsi, une fois sa stratégie de communication établie, une des missions de l'agence de communication a été d'élaborer un cahier des charges guidant les évolutions à apporter au site internet afin de mieux valoriser l'information digitale transmise par le CR.

2.1. Structure et contenu : renforcer la convivialité et la simplicité d'accès

Le site internet du CR s'est beaucoup étoffé depuis sa mise en ligne en 2012. Il est actuellement composé d'une partie principale qui présente l'organisation du CR, ses domaines d'activités, ainsi que ses projets emblématiques. Par ailleurs, le site est relié à quatre sous-sites web dédiés aux thématiques de la mobilité, de l'économie, de la culture, et du sport. Ces derniers contiennent chacun plusieurs services destinés à des publics spécifiques. L'intranet permet aussi le partage d'informations confidentielles par un accès ponctuel privilégié.

Ces différents services et outils drainent des publics variés tout en mettant en relation des élus, des administrations communales, des entreprises et autres porteurs de projets. Ainsi, le site internet doit s'adresser au grand public tout en répondant aux besoins et attentes spécifiques des élus, des délégués du CI, des administrations communales et des organisations porteuses de projet.

La triple mise en évidence de la mission du CR, de ses principales thématiques ainsi que des divers projets phares soutenus par le CR représente la principale difficulté de cette refonte et doit se faire sans noyer le visiteur dans un contenu trop dense. Il s'agit de revoir la structure et le contenu du site de manière à le simplifier et à en renforcer la cohérence.

2.2. Améliorer la ligne graphique et tenir compte de la nouvelle identité visuelle

La refonte du site internet permettra de revoir sa ligne graphique et de tenir compte de la nouvelle identité visuelle du Conseil régional. Par ailleurs, son orientation textuelle pourra être enrichie par plus de contenus visuels. Cette démarche d'évolution permettra ainsi de valoriser la richesse de l'information digitale transmise par le CR.

2.3. S'adapter aux usages et technologies actuels

Une part importante des usages du digital se pratique aujourd'hui par le biais de supports tels que tablettes et smartphones. Le site internet actuel ne permet pas ce type de déclinaison et ne répond que partiellement aux fonctionnalités digitales contemporaines. Ainsi, une adaptation conséquente doit être apportée afin de répondre aux évolutions en termes d'usages et de technologies.

Par cette refonte, il s'agit de renforcer la convivialité et la simplicité d'accès au site tout en offrant une vitrine animée, accessible et motivante pour le public. En rendant le design et l'ergonomie du site plus interactifs, l'impact des services et outils va croître avec pour incidence une meilleure visibilité et compréhension du rôle et des activités du CR.

Pour résumer, la refonte du site internet permettra à celui-ci d'être :

- plus invitant (design contemporain, expérience et interface utilisateurs repensés,...)
- plus adapté aux usages et technologies (interface mobile, fonctionnalités utiles, etc....)
- mais aussi plus simple à enrichir (interface aisée à administrer par les contributeurs de contenus, etc...)

Le secrétariat du CR a précisé le cahier des charges développé par l'agence de communication afin de procéder à un appel d'offres sur invitation. Cinq agences spécialisées dans le développement de site internet ont été invitées à faire parvenir leur offre détaillée. Une grille d'évaluation composée de six critères, dont le coût, a permis de comparer les offres de ces prestataires. Sur cette base, une agence a été identifiée dont l'offre s'élève à **CHF 38'000.- TTC**. Ce montant a permis de définir la demande de crédit qui vous est présentée.

Le cahier des charges de l'appel d'offre et les offres des agences spécialisées seront présentés à la commission ad'hoc. De plus, l'ensemble des éléments plus techniques en lien avec le cahier des charges de la refonte du site internet pourront également être abordés.

3. Refonte de l'identité visuelle

Le CoDir souhaite développer une nouvelle identité visuelle pour l'appellation unique adoptée, soit « Conseil régional du district de Nyon ». Il s'agit d'élaborer et de réaliser un logotype, de développer ses variantes et d'établir une charte graphique.

La création de projets pour le logotype devra s'accompagner d'alternatives permettant d'ajouter au logotype la notion des cinq principales thématiques (économie, mobilité, culture, sport et environnement). Le logotype devra pouvoir s'utiliser dans des tailles pouvant être très diverses ou des supports très variés. L'ensemble sera décliné au sein d'une charte graphique spécifiant les usages du logotype et comprenant tout un ensemble de consignes. Une fois développé, le logotype sera appliqué à la papeterie de base et autres supports en intégrant également la nouvelle adresse du CR. Pour cette refonte de son identité visuelle, le CoDir souhaite continuer sa collaboration avec l'agence de communication ayant établi sa stratégie de communication. Un devis de base lui a donc été demandé dont le montant s'élève à **CHF 12'000.- TTC**. Ce montant a permis de définir la demande de crédit qui vous est présentée.

4. Récapitulatif de la demande de crédit et échéancier

En récapitulatif, les montants totaux demandés dans le cadre de cette demande de crédit sont les suivants :

Refonte du site internet	CHF 38'000.- TTC
Refonte de l'identité visuelle	CHF 12'000.- TTC
Total de la demande de crédit	CHF 50'000.- TTC

Si la demande de crédit est acceptée, il est prévu que les agences travaillent sur la refonte de ces deux outils dès janvier 2018. La coordination avec les agences et le suivi des différentes étapes seront effectués par le nouveau chargé de communication ainsi que par le spécialiste technique du CR.

La réalisation du site web devrait se faire en six mois.

5. Conclusion

Un des objectifs que s'est fixé le CoDir au début de la législature 2016-2021 est de réformer la politique de communication du Conseil régional. Cette nouvelle stratégie de communication nécessite de revoir certains outils de communication, notamment le site internet et de l'identité visuelle du CR, dont la refonte participe à l'amélioration de la compréhension du rôle du CR, de son fonctionnement et de ses activités

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal du district de Nyon

- vu le préavis du Comité de direction N°28-2017 relatif à une demande de crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication
- ouï le rapport de la commission ad'hoc,
- ouï le rapport de la commission des finances,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'accorder le crédit de CHF 50'000.- pour la refonte du site internet et de l'identité visuelle, éléments clés de la stratégie de communication
- d'imputer le montant total de CHF 50'000.- sur le compte de bilan n°9142.128. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 5 octobre 2017, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal du district de Nyon.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Le Président

Le Secrétaire

Gérald Cretegny

Patrick Freudiger